**Paris, semaine culturelle autour de Simone VEIL, du vendredi 05 au mardi 09 mai 2023**

Professeurs organisateurs : Philippe BARBEY (Lettres-Histoire), Karine GONCALVES (Éco-droit)

**ACTE D’ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Je soussigné(e),

NOM : …………………………………………………………................................ PRENOM : ……………………………………………….....

Téléphone portable: …..… /………./………./………/………. Téléphone fixe: …..… /………./………./………/……….

Adresse : ………………………………………………………………………………………………...................................................................

Code postal : …………………………………. Ville : ……………………..................……………………..................................................

Responsable légal de l’élève :

NOM : …………………………………………………………............................. PRENOM : ……………………………………………….......

Élève de la classe de ……………….... déclare inscrire celle-ci/celui-ci au voyage facultatif organisé par le lycée Polyvalent Simone VEIL du 05 mai au 09 mai 2023 à destination de Paris. Je prends note que l’inscription au voyage vaut acceptation du programme et du règlement du voyage (ci-après). J’accepte pour ce voyage, les modalités d’organisation, les dates et les prix.

**HEBERGEMENT, REPAS & DEPLACEMENTS,**

L'hébergement pour quatre nuits se fera à l'auberge de jeunesse MIJE, à Paris. Tous les repas sont compris, petit-déjeuner, repas du midi et repas du soir, aller et retour. Il faudra prévoir un déjeuner à prendre dans le car le lundi midi. Pour les déplacements dans Paris, nous achèterons à chaque élève des billets Groupes jeunes valables dans tous les transports publics Métro, RER et SNCF.

**PRIX ET PAIEMENT**

La participation de chaque élève au voyage se monte à 390,00€, comprenant le voyage aller-retour à partir de Brive en autocar, la pension complète (4 nuitées et tous les repas) et les visites à Paris. Il faut déduire de cette somme l'acompte de pré-réservation de 80€, ainsi que l'aide du fonds social lycéen - FSL en cas d'obtention (demande auprès de madame CELLIER - CPE sur papier libre, datée et signée, accompagnée d'une copie du dernier avis d'imposition).

La participation peut être payée jusqu'en 4 fois. Le ou les chèque(s) doivent être libellés à l’ordre du Lycée Simone VEIL, et joints à cet engagement. Ils seront déposés à partir du 30/01/2023 et le dernier, en tout état de cause, le 24/04/2023.

**MODALITES DU VOYAGE**

Le rendez-vous de départ sera fixé au lycée Simone VEIL le vendredi 05 mai 2023 à 07h30 pour l'appel. Vous devrez veiller à ce que votre enfant soit muni de sa carte d'identité, de sa carte vitale, d'un petit sac à dos avec son pique-nique pour le voyage aller et un sac ou une valise contenant le nécessaire de nuit et de toilette ainsi que des vêtements pour 5 jours.

En outre, il faudra munir votre enfant de son traitement médical, le cas échéant. Une trousse de secours, préparée par les infirmières du lycée Simone Veil, sera confiée aux professeurs accompagnateurs.

Le présent acte, daté et signé, accompagné du règlement par chèques(s) doit être remis aux organisateurs **avant le 15 décembre 2022**.

Fait à ………………………………………………………........……., le ……………………………………………….................

Signature du responsable légal et de l'élève précédée de la mention manuscrite **« Lu et approuvé »**

Le/les représentant.s légal.aux, L'élève,

Chèques à joindre selon l'échéancier à compléter en page 3.

1/3

**Programme du voyage**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | VENDREDI | SAMEDI | | DIMANCHE | | LUNDI | MARDI |
| MATIN | **Départ**  Lycée  Simone VEIL  Appel 7h30 | PETITS-DEJEUNERS A L'AUBERGE DE JEUNESSE  MIJE | | | | | |
| **Musée d'Orsay**  visite guidée  par Madame PITTON | **Panthéon**  Visite guidée par Monsieur BARBEY  Tombeau de Simone VEIL | | **Cérémonie de la Victoire à l'Arc de Triomphe** | | **Dépôt des valises à la bagagerie de l'Auberge**  **Palais Galliera**  Visite guidée par Madame HEZELY |
| MIDI | Repas  (pique-nique emporté par les élèves) | Repas  en ville | Repas  en ville | | Repas  en ville | | Repas  en ville |
| APRES-MIDI | Dépôt des valises à la bagagerie de l’Auberge de Jeunesse MIJE  **Tour Eiffel** | **Musée du Louvre**  Visites guidées par Madame PITTON et Monsieur BARBEY | **Mémorial des Martyrs de la Résistance**  **et Mémorial de la Shoah**  visites guidées par Monsieur BARBEY | | **Arc de Triomphe**  **Organisation de l'après-midi par Madame GONçALVES** | | **Reprise des valises à l'Auberge de jeunesse**  **15h Retour en car**  18h30 Mc Do  Châteauroux  21h00 Arrivée au Lycée |
| SOIR | Diner à l'Auberge | Repas  en ville | Repas  en ville | | Diner à  l'Auberge | |
|  | NUITEES A L'AUBERGE DE JEUNESSE MIJE | | | | | |

Le programme pourra varier en fonction des dernières confirmations.

2/3

**Règlement du voyage**

**Extraits de la Charte pour l'organisation de sorties - voyages du lycée polyvalent Simone Veil**

Le **VOYAGE scolaire** concerne un déplacement d'élèves comportant au moins une nuitée hors des locaux de l'établissement scolaire. Le représentant légal du mineur accepte ou refuse la participation de son enfant au voyage. Les élèves ne participant pas au voyage sont accueillis dans l'établissement, pour y recevoir l'enseignement qui doit leur être normalement dispensé.

Les familles doivent obligatoirement pour s'inscrire à un voyage scolaire facultatif, remplir un formulaire remis par l'établissement. Ce formulaire (acte d'engagement) décrit succinctement la sortie proposée (lieu, date, encadrement...) ainsi que la participation financière des familles telle qu'elle a été votée par le Conseil d'Administration. A défaut d'acte d'engagement retourné et signé, l'élève ne pourra être inscrit au voyage.

Un paiement fractionné peut être proposé aux familles sous forme d'échéancier (somme et date des versements). Le versement pourra être fractionné. Tout élève doit avoir réglé l'intégralité du voyage avant son départ. Pour les familles pouvant prétendre à une aide d'un comité d'entreprise, les services d'intendance fournissent une attestation du versement de la participation financière au voyage sur demande.

Tout désistement intervenant moins de 2 mois avant le départ du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf maladie avérée par la production d'une attestation signée d'un médecin.

**Extraits du règlement de l'Internat**

Durant le séjour à l'Auberge de Jeunesse, le règlement de l'internat du lycée Simone Veil est appliqué.

L'hébergement est prévu à l'Auberge de Jeunesse de l'association MIJE dans la quartier du Marais (Tél. 01 42 74 23 45 / www.mije.com). Les chambres pour les élèves participants et les accompagnateurs y ont été réservées.

Les petits-déjeuners seront pris à l'Auberge de jeunesse. Les repas du midi seront pris en ville, dans le quartier des visites prévues. Les repas du soir seront pris à l'Auberge (vendredi et lundi) et en ville (samedi et dimanche).

**Paiements joints (chèques à l'ordre du Lycée Simone VEIL)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| BANQUE(S) : ..................................................  Chèques n° | Montants | Dates de dépôts des chèques  à l'intendance du Lycée Simone VEIL |
|  | 80,00 € | Avant le 15/12/2022 |
|  |  | 30/01/2023 |
|  |  | 27/02/2023 |
|  |  | 31/03/2023 |
|  |  | 24/04/2023 |

3/3